

B-Sambreville: Construction work

OJ S 120/2013 22/06/2013

Contract notice**Works****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Administration communale de Sambreville

Postal address: Grand'Place

Town: Sambreville

Postal code: 5060

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Christophe Bothy, architecte communal

Telephone: +32 71260227

I.2. Type of the contracting authority

Other: Administration communale

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marché de conception et réalisation pour la construction d'un Arsenal des pompiers à Auvelais.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Design and execution

Main site or place of performance: Auvelais

NUTS code BE352 Arr. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement**II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

Le présent marché est un marché public de travaux relatif à la conception et la réalisation d'un Arsenal des pompiers à Auvelais.

II.1.6. CPV code(s)

45000000 Construction work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le montant estimé des travaux et des honoraires des auteurs de projet pour l'exécution du marché est de 5 000 000 EUR HTVA, hors options obligatoires.

Ce montant comprend les travaux pour le bâtiment et les abords, les honoraires, les assurances et les frais divers, et d'une manière générale toutes les impositions de la partie technique du présent cahier des charges.

Estimated value excluding VAT: 5 000 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Option_1 : un carwash pour les véhicules d'intervention (ambulances et camions). L'option porte uniquement sur l'équipement extérieur. Les équipements enterrés sont à prévoir dans l'offre de base, à savoir notamment, les raccordements aux réseaux électriques et de distribution d'eau ainsi que l'évacuation des eaux usées et leur traitement avant rejet.

Option_2 : une tour de séchage et d'exercice à poser sur la dalle de manoeuvre.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

L'adjudicataire est tenu de constituer un cautionnement équivalent à 5 pour cent du montant initial du marché.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Toute entreprise étrangère fournira les documents demandés répondant aux exigences d'équivalence de la législation belge.

Lorsqu'un tel document ou certificat n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par

l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Les documents suivants devront être fournis pour une ou pour chaque partie suivant les indices suivants :

ENT : pour l'entreprise générale.

SER : pour les prestataires de services formant l'équipe d'auteur de projet (architecte, ingénieur en stabilité, ingénieur en techniques spéciales, coordination sécurité, responsable PEB désigné pour le projet, pour la partie concernée par cette obligation, auteur de projet pour l'étude de faisabilité pour des bâtiments de plus de 1 000 m²).

TOUS : pour toutes les parties, distinctement séparées.

Causes d'exclusion

En application des dispositions du titre II, chapitre II de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996, chaque soumissionnaire joindra en un exemplaire :

TOUS : Le candidat ne peut se trouver dans une des situations d'exclusion visées) à l'article 17 de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 ; il fournira :

Une attestation récente du greffe du tribunal de commerce compétent de laquelle il ressort que le candidat n'est pas en situation de faillite, de concordat judiciaire ou de liquidation.

Un extrait récent du casier judiciaire.

Une attestation récente émanant de l'administration des Contributions directes dont il résulte que le candidat est en ordre en matière d'impôt.

Une attestation récente émanant de l'administration de la TVA qui prouve que le candidat est en ordre en matière de taxe.

Une attestation de l'ONSS (article 17 bis de l'Arrêté Royal du 8.1.1996) ou pour les entreprises étrangères tout document attestant de la régularité de situation à l'égard des obligations sociales, ou attestation INASTI ou d'une caisse d'assurance pour les indépendants.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: En vertu de l'article 18 de l'AR du 8 janvier 1996, et lorsqu'un soumissionnaire fait valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera, pour l'exécution du marché, des moyens nécessaires et ce, par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition de l'entrepreneur (voir modèle en annexe).

La capacité financière et économique du soumissionnaire sera justifiée par les références suivantes de manière distincte par partie.

Si une association momentanée est prévue pour une ou plusieurs des parties, les conditions exigées seront appréciées globalement.

Chiffre d'affaires global

- ENT :

soit la preuve de son agrégation correspondant à la classe 7 et à la catégorie D pour les travaux :

soit la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ainsi que les documents complémentaires éventuels ;
soit un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la catégorie ou sous-catégorie d'agrégation à prendre en considération.

- TOUS : une déclaration mentionnant le chiffre d'affaires global au cours des exercices 2012, 2011, 2010 ;

- Pour l'entreprise, ce chiffre d'affaires annuel ne pourra en aucun cas être inférieur à un montant annuel de 18.000.000 euros ;

- Pour l'architecte, ce chiffre d'affaires annuel (en honoraires) ne pourra en aucun cas être

inférieur à un montant annuel de 400.000 euros ;

- Pour les ingénieurs (stabilité et techniques spéciales), ce chiffre d'affaires annuel (en honoraires) ne pourra en aucun cas être inférieur à un montant annuel de 500.000 euros pour la stabilité et 400.000 euros pour les techniques spéciales ;

Chiffre d'affaires relatif

- Pour l'entreprise, l'architecte et les ingénieurs en stabilité et techniques spéciales, soit pour 4 parties : une déclaration mentionnant le chiffre d'affaires (en honoraires pour les prestataires de services) relatifs à des travaux similaires à celui du présent marché réalisés par le prestataire au cours des années 2012, 2011, 2010

Il faut entendre par similaires, des travaux ou services relatifs à la construction ou la rénovation de halls industriels ou d'immeubles de bureaux.

Minimum level(s) of standards possibly required: Pour ces parties, le seuil minimum de ce chiffre d'affaires ne pourra être inférieur à 10 % du chiffre d'affaires global, défini de manière distincte entre partie.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

En vertu de l'article 19 de l'AR du 8 janvier 1996, et lorsqu'un soumissionnaire fait valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera, pour l'exécution du marché, des moyens nécessaires et ce, par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition de l'entrepreneur (voir modèle en annexe).

Pour la partie travaux : pour ENT.

— le soumissionnaire est tenu de fournir la liste de minimum 3 travaux significatifs d'un montant minimum par projet de 5 000 000 EUR, exécutés et réceptionnés au cours des 5 dernières années (2012, 2011, 2010, 2009 et 2008). Cette liste sera appuyée de certificats de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces certificats indiquent le montant, la date de réception, une description succincte du concept et le lieu d'exécution des travaux.

Il faut entendre par significatifs des travaux relatifs à la construction ou la rénovation de halls industriels ou d'immeubles de bureaux.

Pour la partie service : pour SER.

Le pouvoir adjudicateur accorde une valeur toute particulière aux références portant sur des services de nature similaire que ceux faisant l'objet du présent marché. Le prestataire mettra donc en évidence les références présentées.

Cette capacité sera justifiée par les références suivantes :

1) la présentation respectivement pour les services d'architecture et pour les services d'ingénierie en stabilité et techniques spéciales, chacun pour ce qui les concerne, de minimum 3 références significatives relatives à des projets similaires d'un montant minimum, valeur des travaux, au cours des 5 dernières années (2012, 2011, 2010, 2009 et 2008)

de 4 000 000 EUR par projet pour les références de l'architecte

de 750 000 EUR par projet pour les références de l'ingénieur en stabilité

de 750 000 EUR par projet pour les références de l'ingénieur en techniques spéciales
soit minimum, 9 références au total pour les services.

De 1 à 4 pages A4 par référence avec :

- attestation récente de qualité des services rendus à joindre,
- description,
- photos,
- année de réalisation,
- plans schématiques éventuels,
- coût,

— coordonnées du maître d'ouvrage.

Par significatifs ou similaires, on entend des projets terminés relatifs à des halls industriels ou des immeubles de bureaux;

2) la présentation respectivement pour les services d'architecture et pour les services d'ingénierie en stabilité et techniques spéciales, d'un organigramme indiquant la structure de l'équipe professionnelle (y compris pour les missions de conseil en développement durable et optimisation énergétique) dont le prestataire dispose, complété d'une liste de ses collaborateurs permanents avec indication, pour chacun d'eux, de la fonction, des titres d'étude et de l'expérience acquise ; seront également fournis les preuves d'inscription d'Ordre des architectes;

3) une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou ses associés éventuels disposent pour l'exécution des services (en particulier : nombre et type de postes de travail informatiques et indication des logiciels utilisés);

4) les renseignements sur l'ingénierie (coordonnées de l'Ingénieur Civil chargé de l'étude de stabilité et de l'ingénieur Industriel chargé des techniques spéciales liées pour le présent projet);

5) pour l'architecte : la preuve de l'inscription régulière à l'Ordre des Architectes de l'architecte en charge du dossier ou du bureau;

6) Pour l'ingénierie : une copie des diplômes et les coordonnées précises de l'Ingénieur Civil et de l'Ingénieur Industriel chargé des études de stabilité et de techniques spéciales pour le présent projet;

7) le responsable PEB : la preuve de l'agrément octroyé par la Région wallonne;

8) l'auteur d'étude de faisabilité pour les bâtiments neufs de plus de 1 000 m² : la preuve de l'agrément octroyé par la Région wallonne;

9) le coordinateur sécurité : la preuve de sa qualification en qualité de coordinateur de sécurité et santé pour ce projet ainsi que ses coordonnées précises.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Agréation correspondant à la classe 7 et à la catégorie D pour les travaux.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

840211/2013/Arsenal Sambreville

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: yes

Price: 53,00 EUR

Terms and method of payment: Le paiement sera uniquement réclamé aux candidats retenus, à la fin de la première phase du marché. Il n'est donc pas à payer à ce stade de la procédure.

53 EUR TVAC (+ 10 EUR de frais de port) en indiquant le motif de paiement 840211/2013

/Arsenal Sambreville au CCB

091-0016908-59 du Bureau Economique de la Province de Namur. Les documents ne seront fournis qu'après preuve de paiement (commande téléphonique préalable au +32 81717154).

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.8.2013 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 20.8.2013 - 11:00

Place:

Administration communale, Salle des mariages Grand'Place à 5060 Sambreville

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

@Ref:00741998/2013005390

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
Telephone: +32 2349611

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

19.6.2013